

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEDFORD
N° COUR :
N° BUREAU : 905521-1000002

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L’AFFAIRE DU PLAN
D’ARRANGEMENT ET DE LA
RÉORGANISATION DE :**

AAER INC., personne morale légalement constituée,
ayant son siège social et place d’affaires principale au
80, boulevard de l’Aéroport, dans la ville de Bromont,
dans la province de Québec J2L 1S9.

Débitrice/Requérante

– et –

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
ayant une place d’affaires au 1, Place Ville Marie,
bureau 3000, dans la ville de Montréal, dans la
province de Québec H3B 4T9

Contrôleur proposé

**PREMIER RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR DU CONTRÔLEUR
SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
EN SA CAPACITÉ DE CONTRÔLEUR PROPOSÉ (« CONTRÔLEUR PROPOSÉ »)**
*(Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. 1985, c. C-3,
en sa version modifiée)*

INTRODUCTION

1. À moins d’indication contraire, tous les montants d’argent mentionnés au présent rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête pour Ordonnance initiale (la « **Requête** »), déposée en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** »).
2. Ce rapport est déposé au dossier de cette Honorable Cour afin de fournir à celle-ci les informations pertinentes au sujet des éléments factuels et procéduraux décrits au paragraphe 3 ci-dessous et pour lui faire part des recommandations du Contrôleur proposé concernant l’Ordonnance initiale proposée (le « **Rapport** »).
3. Le Rapport porte sur les sujets suivants :
 - (i) la relation antérieure du Contrôleur proposé avec AAER Inc. (« **AAER** » ou la « **Société** »);

- (ii) le commerce, les activités financières et les résultats financiers d'AAER;
 - (iii) Les principaux créanciers d'AAER;
 - (iv) l'état de l'évolution de l'encaisse projeté d'AAER;
 - (v) financement temporaire;
 - (vi) les charges faisant l'objet du projet d'Ordonnance initiale;
 - (vii) processus de sollicitation d'offres d'investissement ou d'achat;
 - (viii) la conclusion et la recommandation du Contrôleur proposé.
4. Aux fins de la préparation de ce Rapport, le Contrôleur proposé s'est fié sur l'information financière non vérifiée d'AAER, les documents comptables d'AAER, la Requête et les discussions tenues avec les membres de la direction d'AAER, ainsi qu'avec ses conseillers financiers et juridiques. Bien que le Contrôleur proposé ait révisé l'information de façons préliminaires (une partie n'étant encore qu'au stade d'ébauche) qui lui a été remise à l'intérieur d'un très court délai, le Contrôleur proposé n'a pas fait de vérification comptable ni procédé à d'autre vérification de cette information. Les projections financières incluses dans le Rapport étant fondées sur les hypothèses retenues par la direction d'AAER concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts pourraient être importants.

LA RELATION ANTÉRIEURE DU CONTRÔLEUR PROPOSÉ AVEC AAER

5. Depuis les deux dernières années, Deloitte & Touche LLP n'a effectué aucun mandat substantiel pour AAER et n'a pas agi à titre de vérificateur ou de comptable. Vu l'absence d'implication de Deloitte & Touche LLP dans les affaires d'AAER, le Contrôleur proposé considère qu'en l'espèce, un tribunal ne serait disposé à disqualifier le Contrôleur proposé d'agir à titre de contrôleur d'AAER en vertu de l'alinéa 11.7(2)a) de la LACC.

LE COMMERCE, LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET LES RÉSULTATS FINANCIERS D'AAER

6. Le principal bureau d'affaires de la Société se situe au 80, boulevard de l'Aéroport, Bromont, Québec J2L 1S9. AAER a été constituée en décembre 2006 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** »), à la suite de la fusion d'AAER Systems Inc. et de BOLCAR Énergie Inc. Tel qu'il appert de la Requête, il y a présentement environ 15 personnes employées par la Société. AAER est une société publique dont les actions sont transigées à la Bourse de croissance TSX (la « **TSX-V** »), sous le symbole AAE. Les deux entités liées à la Société, AAER USA Inc. et Wind Smart Inc., sont situées aux États-Unis et ont pour mission principale d'effectuer la maintenance des éoliennes qui ont déjà été livrées par AAER (voir l'Annexe A pour un organigramme actuel).

7. AAER est un manufacturier d'éoliennes situé à Bromont, Québec. La mission d'AAER consiste à fabriquer et à entretenir des éoliennes à haute capacité pour le marché nord-américain. AAER vise une intégration verticale progressive, soit la fabrication à l'interne et l'assemblage de composantes stratégiques, fournies par les fournisseurs de la Société, nécessaires à la production d'éoliennes. AAER est propriétaire de plusieurs licences pour le design et le développement des composantes clés des éoliennes. Selon la direction de la Société, en collaboration avec ses fournisseurs européens, la Société produit des éoliennes de hautes technologie et performance pour différentes conditions géographiques et météorologiques.
8. Le marché de la production d'éoliennes est mondial, mais les principaux concurrents d'AAER se trouvent en Amérique du Nord et en Europe. Les entreprises qui sont en compétition pour les projets éoliens varient grandement, selon le type de projet. Dans le marché des éoliennes de moins de 2 MW, la compétition variera en fonction du prix, de la ponctualité de la livraison, de la réputation, de la qualité du travail et des relations avec le client.
9. AAER a présentement trois contrats fermes pour la livraison de trois éoliennes au cours des prochains mois. Présentement, les principaux clients d'AAER sont des municipalités situées au Canada et aux États-Unis.

Le tableau suivant reprend certaines informations financières relatives aux périodes indiquées. Les informations financières reproduites ci-dessous proviennent des états financiers correspondants, et de leurs notes afférentes, pour les périodes indiquées (voir l'Annexe B pour les plus récents états financiers, 28 février 2010).

Sommaire des résultats annuels des opérations (montants en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
État des revenus et dépenses	9 mois	12 mois	12 mois
Revenus	13 053	465	-
Perte nette	(14 250)	(13 629)	(4 465)
BAIIA (calculé par le Contrôleur proposé)	n/d	(13 195)	(4 019)

10. Tel qu'il appert du tableau ci-dessus, AAER a subi d'importantes pertes au cours des trois dernières années. Selon les membres de la direction d'AAER, ces pertes sont principalement dues aux sommes importantes qui ont été dépensées par la Société dans les coûts de démarrage, dans la recherche et développement et dans les frais de vente et d'administration et des coûts d'acquisition de licences.
11. En raison du contexte économique, de la crise du crédit et des importants frais supplémentaires engagés, du fonds de roulement déficitaire et de l'insuffisance des fonds nécessaires à l'avancement de ses contrats, AAER est incapable de continuer d'exercer ses activités dans le cours normal des affaires. Au cours des six derniers mois la Société a tenté, sans succès, de refinancer et de recapitaliser adéquatement ses opérations. Conséquemment AAER en est venu à la conclusion qu'elle n'avait d'autre solution que de temporairement suspendre les travaux

sur certains de ses contrats ainsi que d'effectuer des mis à pied temporaires. Au courant des trois derniers mois la société a mis à pied plus de 30 employés.

LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS D'AAER

12. Le Contrôleur proposé a appris que les trois seuls créanciers garantis d'AAER sont :
 - (i) Investissement Québec (« **IQ** »), auquel AAER doit environ 2,5 millions de dollars.
 - (ii) Banque Nationale du Canada. (« **BNC** »), auquel AAER doit environ 63 mille dollars.
 - (iii) Hydro-Québec (« **HQ** »), auquel AAER doit environ 65 mille dollars.
13. La créance d'IQ est garantie par des hypothèques qui couvrent tous les biens meubles, incluant les comptes clients.
14. La créance de la BNC est garantie par une hypothèque mobilière de 120 mille dollars sur un dépôt d'AAER Canada à la BNC. De plus la BNC détient un dépôt de sécurité de 65 mille dollars.
15. La créance d'HQ est garantie par une hypothèque légale sur l'universalité des biens meubles d'AAER. De plus HQ détient un dépôt de sécurité de 49 mille dollars.
16. Le Contrôleur proposé n'a pas révisé ces facilités de crédit. Le Contrôleur proposé a fondé son Rapport sur la présomption que les garanties octroyées sont valides et exécutoires.
17. Au 28 mars 2010, il y avait des sommes d'environ 1,4 millions de dollars dues aux termes de débentures.
18. Au 28 mars 2010, le montant total approximatif qu'AAER devait à ses fournisseurs et autres créanciers ordinaires totalisait environ 9,1 millions de dollars. Ce montant inclus aussi les frais engagés mais non facturés.
19. Selon les membres de la direction d'AAER, les obligations relatives à la masse salariale sont ne sont pas courantes d'un montant d'environ 62 mille dollars. Les membres de la direction ont informé le Contrôleur proposé que les obligations d'AAER concernant les remises au gouvernement n'étaient pas courantes et qu'AAER devait un montant d'environ 91 mille dollars pour des retenues à la source non remises relativement aux paies pour les semaines se terminant le 13 et 26 mars 2010 ainsi que les huit (8) jours ouvrables se terminant le 7 avril, 2010.
20. À la lecture des livres et des registres d'AAER, il appert que les créanciers garantis et non garantis ont des réclamations qui totalisent approximativement 14,1 millions de dollars.

L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE PROJETÉ D'AAER

21. L'état de l'évolution de l'encaisse projeté d'AAER en date du 7 avril 2010 (« **État de l'évolution de l'encaisse** »), joint à ce Rapport à l'Annexe C, a été préparé par les membres de la direction d'AAER avec l'objectif décrit dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse et en utilisant les Hypothèses conjecturales et probables étayées dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse.
22. La révision du Contrôleur proposé de l'État de l'évolution de l'encaisse s'est limitée à des enquêtes, des processus d'analyse et des discussions sur les informations qui ont été fournies par les membres de la direction et les employés d'AAER. Puisque ces Hypothèses conjecturales ne sont pas confirmées, l'étendue de notre travail à cet égard s'est limitée à l'évaluation de leur conformité avec l'objectif recherché lors de la préparation de l'État de l'évolution de l'encaisse. Nous avons également révisé l'apport fourni par les membres de la direction d'AAER en ce qui concerne les Hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation de l'État de l'évolution de l'encaisse.
23. À la lumière de notre révision sommaire de l'État de l'évolution de l'encaisse et des réserves et mises en garde précitées, rien ne nous permet de croire que, de façon importante :
 - (a) Les Hypothèses conjecturales ne sont pas en conformité avec l'objectif de l'État de l'évolution de l'encaisse;
 - (b) En date du Rapport, les Hypothèses probables développées par AAER ne sont pas valablement appuyées et conformes aux plans d'AAER ni ne constituent une base raisonnable pouvant appuyer l'État de l'évolution de l'encaisse, compte tenu des Hypothèses conjecturales; ou
 - (c) L'État de l'évolution de l'encaisse ne reflète pas les Hypothèses conjecturales et probables.
24. Comme l'État de l'évolution de l'encaisse est basé sur des hypothèses portant sur des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés même si les Hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous n'exprimons aucune opinion à l'égard de la réalisation des prévisions stipulées dans l'État de l'évolution de l'encaisse. Nous n'exprimons aucune opinion ou autre forme d'assurance concernant l'exactitude d'une quelconque information financière incluse dans le Rapport, ou sur laquelle nous nous sommes basés pour préparer le Rapport. De plus, nous n'exprimons aucune opinion concernant l'accomplissement par AAER de ses obligations légales à l'égard aux paiements projetés selon l'État de l'évolution de l'encaisse, ces paiements étant, entre autres, le paiement des salaires, les remises au gouvernement et les réductions de paye à être faites par AAER.
25. L'État de l'évolution de l'encaisse a été préparé exclusivement aux fins mentionnées dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse, et il est à signaler qu'il peut ne pas convenir à d'autres fins.

26. L'État de l'évolution de l'encaisse d'AAER couvre une période de 12 semaines, soit du 3 avril au 19 juin 2010. Les hypothèses clés utilisées dans l'État de l'évolution de l'encaisse se basent sur un plan d'exploitation fiscale révisé pour l'année 2010, tel qu'il est discuté ci-dessus. Le solde des liquidités d'AAER en date du 7 avril 2010 est approximativement de 0 \$. AAER prévoit l'encaissement de certains comptes clients et prévoit engager des débours minimaux afin de finaliser un contrat qui est actuellement complété à environ 90 %, de maintenir un niveau minimal d'employés et des dépenses conservatoires urgentes. Les membres de la direction d'AAER croient que les prévisions sont raisonnables.
27. Suivant l'annonce des procédures entreprises en vertu de la LACC, AAER anticipe que les modalités de paiement de ses achats seront plus restrictives. Ainsi, AAER a anticipé que certaines dépenses seront payables à la livraison et que des dépôts devront être payés à certains fournisseurs.

FINANCEMENT TEMPORAIRE

28. L'État de l'évolution de l'encaisse démontre l'utilisation du financement temporaire pour financer les besoins de liquidités d'AAER durant les procédures de la LACC.
29. Au cours des dernières semaines AAER a déployé des efforts importants afin de mettre en place un financement temporaire. Étant donné la situation financière de la Société ainsi que la somme des liquidités, la Société n'a pas pu s'engager dans de longues négociations avec différents prêteur traditionnels.
30. Le 7 avril 2010, une entente avec Finloc Inc. a été mise en place pour un financement intérimaire qui prévoit :
 - (i) Un montant de 330 mille dollars;
 - (ii) Des intérêts payables à l'échéance du financement temporaire au taux de base canadien de la Banque Nationale du Canada plus 7 % l'an (T.B. + 7 %), calculés quotidiennement à partir de la date où le financement aura été fait;
 - (iii) Un remboursement complet du financement temporaire le 2 juillet 2010 ou à toute autre date convenue par écrit entre le prêteur et l'emprunteur;
 - (iv) Des frais d'étude de dossier et d'engagement d'un montant de 15 mille dollars payables au prêteur, Finloc Inc., que le financement soit complété ou non. Les honoraires et débours des conseillers juridiques d'un montant de 15 mille dollars du Prêteur sont payables par l'Emprunteur au fur et à mesure qu'ils deviennent dus;
 - (v) Une charge prioritaire de premier rang par voie d'hypothèque mobilière universelle sur tous les meubles de l'Emprunteur présents et futurs corporels et incorporels créée par l'ordonnance du Tribunal approuvant le financement temporaire grevant les éléments d'actif mobiliers de l'Emprunteur.
31. IQ, le seul créancier garanti qui pourrait vraisemblablement être touché par la Charge pour garantir le Financement temporaire, a été avisé de la présente demande et la direction d'AAER

nous a informé qu'IQ ne s'objectait pas à l'octroi de la Charge pour garantir le financement temporaire;

32. Sans l'obtention d'un financement temporaire, il sera difficile pour AAER de poursuivre ses activités et de conclure une transaction ou un arrangement qui pourrait profiter à l'ensemble des parties intéressées.

LES CHARGES DANS LE PROJET D'ORDONNANCE INITIALE

33. Le projet d'Ordonnance initiale prévoit des charges d'un montant de 200 000 \$ pour le Contrôleur proposé, les procureurs du Contrôleur proposé et les procureurs de la Requérante, et ce, en guise de garantie de paiement de leurs honoraires professionnels et débours engagés avant et après la rédaction du projet d'Ordonnance initiale dans le cadre des procédures entreprises en vertu de la LACC (« **Charge administrative** »). La Charge administrative a été fixée en se basant sur l'historique et l'expérience de chaque professionnel dans des dossiers de restructuration d'une ampleur et d'une complexité semblables. Le Contrôleur proposé croit que, dans les circonstances, la Charge administrative est nécessaire et raisonnable.
34. La charge des administrateurs et des dirigeants (« **Charge A&D** »), telle qu'elle est décrite dans la Requête et dans le projet d'Ordonnance initiale, prévoit une charge d'un montant de 125 000 \$ en guise de garantie de paiement pour les différentes obligations auxquelles les administrateurs et dirigeants pourraient être assujetties personnellement sur une période d'un mois incluant notamment les salaires, vacances et déductions à la source.
35. Le Contrôleur proposé a été avisé que la Charge A&D est nécessaire afin que les administrateurs et les dirigeants continuent d'offrir leurs services à la Requérante durant la restructuration. Le Contrôleur proposé a aussi été avisé que le quantum de cette charge a été calculé en tenant compte des obligations statutaires de la Requérante pour lesquelles les administrateurs et les dirigeants pourraient être tenus responsables.
36. Compte tenu qu'AAER aura besoin de l'implication soutenue de ses administrateurs et de ses dirigeants pour compléter le processus de restructuration avec succès, le Contrôleur proposé croit que, dans les circonstances, la Charge A&D est nécessaire. Le Contrôleur proposé n'a pas eu accès à l'information détaillée sur chaque employé, ce qui lui aurait permis de calculer le risque potentiel que pourraient encourir les administrateurs et les dirigeants. Toutefois, AAER a remis au Contrôleur proposé un bref exposé d'ensemble sur la responsabilité potentielle des administrateurs et des dirigeants, laquelle justifie le quantum demandé.

PROCESSUS DE SOLlicitation D'OFFRES D'INVESTISSEMENT OU D'ACHAT

37. Les administrateurs et dirigeants d'AAER sont d'avis que la meilleure alternative dans les circonstances est d'enclencher un processus de restructuration formelle aux termes de la LACC. Ce processus devrait permettre de générer de l'intérêt de la part de partenaires stratégiques, investisseurs ou acheteurs potentiels.

38. AAER et le contrôleur proposé ont l'intention de mettre en place un processus de sollicitation d'offres d'investissement ou d'achat (le « **Processus de sollicitation** »). Dans le cadre du Processus de sollicitation, un certain nombre de partenaires stratégiques, investisseurs et acheteurs potentiels seront approchés afin de discuter de l'opportunité de faire une offre à AAER qui permettra de financer un plan d'arrangement pour les créanciers et de poursuivre l'exploitation de l'entreprise.
39. Une circulaire d'information sera transmise aux parties potentiellement intéressées et des avis seront également publiés sur le site du contrôleur proposé.

LA CONCLUSION ET LA RECOMMANDATION DU CONTRÔLEUR PROPOSÉ

40. Le Contrôleur proposé croit qu'il est approprié qu'AAER bénéficie de la protection prévue en vertu de la LACC. Cette protection permettra à AAER de stabiliser ses activités, de réviser le statut de ses travaux en cours, tout en explorant toutes les autres options stratégiques, lesquelles incluent la possibilité de trouver du nouveau financement ou de nouveaux investissements. De plus, AAER continuera les discussions au sujet de sa restructuration en vertu de la LACC avec toutes les parties clés.
41. À la suite de la révision du projet d'Ordonnance initiale par le Contrôleur proposé, le Contrôleur proposé considère que les charges et les montants de celle-ci, tels qu'ils sont décrits dans le Rapport, sont nécessaires et raisonnables et incluent :
 - la Charge administrative de 200 000 \$;
 - la Charge A&D de 125 000 \$.
42. Sans l'obtention d'un financement temporaire, il sera impossible pour AAER de poursuivre ses opérations et elle n'aura d'autre choix que de cesser ses activités.

Le Contrôleur proposé soumet respectueusement à cette Cour son premier Rapport.

DATÉ à Montréal, ce 8^e jour d'avril 2010.

Samson Bélaire / Deloitte & Touche Inc.
SAMSON BÉLAIRE/DELOITTE & TOUCHE INC.
En sa capacité de Contrôleur proposé d'AAER Inc.

**Annexe A
Organigramme**



Bilan non consolidé - AAER Canada et AAER USA Inc.

En date du 28 février 2010

BILAN FÉVRIER 2010		
	BROMONT	USA
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174 906	11 343
Trésorerie grevée d'une affectation	-	
Débiteur	1 049 008	7 368
Intercompany	1 509 322	
Dépôt sur achats de stocks	3 676 745	
Stocks	2 492 568	
Frais payés d'avance et dépôts	491 865	468
	9 394 414	19 179
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles	4 505 673	53 070
Investissement dans une filiale	313 340	
Actifs incorporels	5 870 719	
Autre actifs	297 864	
	20 382 010	72 249
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire		
Comptes créditeurs et frais courus	8 082 904	121 622
Intercompany		605 426
Dû à un apparenté		
Revenus reportés	926 940	530 460
Portion court terme de la dette long terme et obligation location acq.	43 828	
Autres passifs	2 048 146	
	11 101 818	1 257 508
Dette long terme		
Dette long terme et obligation sous contrat de location acquisition	3 159 963	
Participation des actionnaires sans contrôle	-	
Capitaux propres		
Capital-actions	31 610 674	
Débetures convertibles	282 643	
Bons de souscription	9 105 397	
Surplus d'apport	4 378 445	
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	108 111
BNR début	(38 544 579)	(1 265 400)
P&L loss or gain period	(712 351)	(27 970)
BNR Fin	(39 256 930)	(1 293 370)
Capitaux propres	6 120 229	(1 185 259)
	20 382 010	72 249
	(0)	(0)

AAER INC.

États des résultats consolidés - AAER Canada et AAER USA Inc.

Pour la période de 1 mois se terminant le 28 février 2010

RÉSULTATS FÉVRIER 2010		
	BROMONT	USA
Ventes	-	-
Charges d'exploitation		
Frais d'exploitation, excluant les amortissements	221 509	-
Amortissements	84 282	1 378
Frais de vente, généraux et d'administration	366 046	26 260
Perte de valeur sur les actifs	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
	671 836	27 639
Perte d'exploitation	(671 836)	(27 639)
Frais (revenus) d'intérêts	40 515	331
Gain à la cession de placements		
Perte avant part des actionnaires sans contrôle	(712 351)	(27 970)
Part des actionnaires sans contrôle		
	(712 351)	(27 970)
Déficit au début de la période	(38 544 579)	(1 265 400)
Déficit à la fin de la période	(39 256 929)	(1 293 370)

Appendix C - The Cash Flow Statement

Proposed Monitor's Report on Cash Flow

The statement of projected cash flow ("**Cash Flow Statement**") of this report of the Company as of the 7th day of April, 2010 has been prepared by the management of the Company for the purpose described in Notes to the Cash Flow Statement, using Probable and Hypothetical Assumptions set out in the Notes to the Cash Flow Statement.

Our review consisted of inquiries, analytical procedures and discussion related to information supplied to us by certain of the management and employees of the Company. Since Hypothetical Assumptions need not be supported, our procedures with respect to them were limited to evaluating whether they were consistent with the purpose of the Cash Flow Statement. We have also reviewed the support provided by management of the Company for the Probable Assumptions, and the preparation and presentation of the Cash Flow Statement.

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that, in all material respects:

- a) The Hypothetical Assumptions are not consistent with the purpose of the Cash Flow Statement;
- b) As at the date of this report, the Probable Assumptions developed by management are not suitably supported and consistent with the plans of the Company or do not provide a reasonable basis for the Cash Flow Statement, given the Hypothetical Assumptions; or
- c) The Cash Flow Statement does not reflect the Probable and Hypothetical Assumptions.

Since the Cash Flow Statement is based on assumptions regarding future events, actual results will vary from the information presented even if the Hypothetical Assumptions occur, and the variations may be material. Accordingly, we express no assurance as to whether the Cash Flow Statement will be achieved. We express no opinion or other form of assurance with respect to the accuracy of any financial information presented in this report, or relied upon by us in preparing this report.

The Cash Flow Statement has been prepared solely for the purpose described in Notes on the face of the Cash Flow Statement, and readers are cautioned that it may not be appropriate for other purposes.

AAER Inc
Weekly Cash Flow
 From April 3 to June 19 2010

WEEK NUMBER (000) USD WEEK ENDING	Projections	Projections	Projections	Projections	Total	Projections	Projections	Projections	Projections	Projections	Total	Projections	Projections	Projections	Total	Total
	1 03-04-10	2 10-04-10	3 17-04-10	4 24-04-10	April	5 01-05-10	6 8-05-10	7 15-05-10	8 22-05-10	9 29-05-10	May	10 05-06-10	11 12-06-10	12 19-06-10	June	April - June
Cash Inflows																
Accounts receivable	17 673	-	12 000	378 000	407 673	-	-	378 000	-	-	378 000	50 000	-	-	50 000	835 673
Tax	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Others - DIP	330 000	-	-	-	330 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	330 000
Cash inflows total	347 673	-	12 000	378 000	737 673	-	-	378 000	-	-	378 000	50 000	-	-	50 000	1 165 673
Cash Outflows																
<i>Wind Turbines</i>																
Salaries (including DAS and fringes)	7 131	7 131	7 131	7 131	28 522	7 131	7 131	4 916	4 916	4 916	29 008	4 916	4 916	4 916	14 747	72 277
Material Cost	-	13 348	-	-	13 348	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 348
Transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brokerage & Taxes	10 000	5 000	-	-	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000
Insurance premium	-	-	-	9 700	9 700	-	-	-	-	9 700	9 700	-	-	9 700	9 700	29 100
Contingency & Construction site	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	10 000	10 000	10 000	2 000	2 000	34 000	2 000	2 000	2 000	6 000	80 000
	27 131	35 479	17 131	26 831	106 571	17 131	17 131	14 916	6 916	16 616	72 708	6 916	6 916	16 616	30 447	209 725
other	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
other	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Administration</i>																
Overhead salaries disbursement	17 206	17 206	17 206	17 206	68 823	17 206	17 206	15 272	15 272	15 272	80 226	15 272	15 272	15 272	45 815	194 864
Indemnities	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CSST	-	15 000	-	-	15 000	-	15 000	-	-	-	15 000	-	15 000	-	15 000	45 000
Past due salaries	61 884	-	-	-	61 884	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 884
D&O Insurance	-	-	-	-	-	-	35 000	-	-	-	35 000	-	-	-	-	35 000
Electricity	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-	-	5 000	5 000	-	-	5 000	15 000
Rent	10 000	-	-	75 000	85 000	10 000	-	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	105 000
Moving expenses	-	-	-	15 000	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000
Communications (Bell, Rogers, Videotron)	-	-	-	10 000	10 000	-	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	10 000	30 000
Group Insurance	1 000	-	-	-	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-	-	1 000	3 000
DIP fees	-	30 000	-	-	30 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 000
Professional services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Monitor	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	62 500	12 500	12 500	12 500	37 500	150 000
- Legal Counsel	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	15 000	15 000	15 000	45 000	180 000
Maintenance	-	500	1 000	1 000	2 500	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	1 000	1 000	1 000	3 000	10 500
Contingency	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	2 000	2 000	3 000	3 000	3 000	13 000	4 000	4 000	4 000	12 000	33 000
	124 590	92 206	47 706	147 706	412 207	63 706	97 706	46 772	46 772	56 772	311 726	63 772	62 772	57 772	184 315	908 248
Cash outflows total	151 720	127 685	64 836	174 536	518 778	80 836	114 836	61 687	53 687	73 387	384 434	70 687	69 687	74 387	214 762	1 117 974
Opening Balance	-	195 952	68 268	15 431	-	218 895	138 059	23 222	339 535	285 848	218 895	212 461	191 773	122 086	212 461	-
Cash inflows	347 673	-	12 000	378 000	737 673	-	-	378 000	-	-	378 000	50 000	-	-	50 000	1 165 673
Cash outflows	-151 720	-127 685	-64 836	-174 536	-518 778	-80 836	-114 836	-61 687	-53 687	-73 387	-384 434	-70 687	-69 687	-74 387	-214 762	-1 117 974
Closing Balance	195 952	68 268	15 431	218 895	218 895	138 059	23 222	339 535	285 848	212 461	212 461	191 773	122 086	47 699	47 699	47 699

NOTES TO THE CASH-FLOW STATEMENT

NOTE A – PURPOSE

The purpose of these cash-flow projections is to determine the liquidity requirements of the Company during the CCAA proceedings.

NOTE B - DEFINITIONS**(1) CASH-FLOW STATEMENT**

In respect of a Company, means a statement indicating, on a weekly basis (or such other basis as is appropriate in the circumstances), the projected cash-flow of the Company as defined in section 2(1) of the Act based on Probable and Hypothetical Assumptions that reflect the Company's planned course of action for the period covered.

(2) HYPOTHETICAL ASSUMPTIONS:

Means assumptions with respect to a set of economic conditions or courses of action that are not necessarily the most probable in the Company's judgment, but are consistent with the purpose of the Cash-Flow Statement.

(3) PROBABLE ASSUMPTIONS:

Means assumptions that:

- (i) The Company believes reflect the most probable set of economic conditions and planned courses of action, **Suitably Supported** that are consistent with the plans of the Company; and
- (ii) Provide a reasonable basis for the Cash-Flow Statement.

(4) SUITABLY SUPPORTED:

Means that the Assumptions are based on either one or more of the following factors:

- (i) The past performance of the Company;
- (ii) The performance of other industry/market participants engaged in similar activities as the Company;
- (iii) Feasibility studies;
- (iv) Marketing studies; or
- (v) Any other reliable source of information that provides objective corroboration of the reasonableness of the Assumptions.

The extent of detailed information supporting each Assumption, and an assessment as to the reasonableness of each Assumption, will vary according to circumstances and will be influenced by factors such as the significance of the Assumption and the availability and quality of the supporting information.

NOTE C - ASSUMPTIONS

Assumptions	Source	Probable Assumption	Hypothetical Assumption
<u>Opening cash balance</u>	Based on current bank balances	x	

<u>Exchange Rate</u>	Exchange rates used by management are the following: <ul style="list-style-type: none"> • US \$ / Cnd \$ = 1.0375 / 1.00 • US \$ / Euro = 1.50 / 1.00 		X
<u>Forecast Cash receipts:</u>			
Accounts receivable	Receipt of amounts due on the Templeton contract	X	
DIP	Interim financing during CCAA	X	
Other	Proceeds from the sale of a piece of equipment.	X	
<u>Forecast Cash disbursements:</u>			
Salaries	Based on management detailed list of employees to be retained by the company.	X	
Material Cost	Based on the detailed listing of material required for the production of the Templeton turbines.		X
Other Material Cost	Based on the detailed listing of material required for the production the Templeton turbines.		X
Insurance premiums turbines	Insurance premium for coverage of turbines.	X	
Contingency	General provision.		X
Rent	Based on lease agreement		X
Overhead salaries disbursement	Based on management detailed list of employees to be retained by the company.	X	
Indemnities	Based on projected lay-offs and mandatory indemnities required by collective bargaining agreements.	X	
Heating (Hydro Quebec / Gaz Metro)	Weekly estimate of disbursements required based on historical costs.	X	
Electricity	Monthly estimate of disbursements required based on historical costs.	X	
Communications	Monthly estimate of disbursements required based on historical costs.	X	

Group Insurance	Insurance costs for employees insurance based on management detailed list of employees (already identified) to be retained by the company.	x	
Professional services	Management estimate of professional fees to be incurred in the following week for monitor and legal services.		x
Maintenance	Management estimated expenses required to preserve the assets.		x
GST / QST paid to suppliers	Based on taxable disbursements made to suppliers during the period.	x	
Contingency	General provision.		x